

2022-0741
2024-08-30



ACTICIDE® DDQ 80-F

Germicide liquide concentré

Myxobactéricide

POUR LA FORMULATION DE DÉSINFECTANTS, D'AGENTS D'ASSAINISSEMENT, DE MICROBICIDES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU, D'ALGICIDES POUR LES PISCINES, D'AGENT ANTIMOISSURES, DE BIOCIDES POUR LES CHAMPS PÉTROLIFÈRES, AGENTS DE PRÉSERVATION DES MATÉRIAUX AINSI QUE DE PRODUITS POUR LE TRAITEMENT DU BOIS.

PRINCIPE ACTIF:

Chlorure de didécyldiméthylammonium.....76,77%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Nº D'HOMOLOGATION: 34104 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



CORROSIF

CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET: 19 à 3800 L

Contact :

Thor Specialties, Inc.
50 Waterview Drive
Shelton, CT USA 06484
(203) 516-6980

Titulaire d'homologation:

Thor GmbH
Landwehrstrasse 1
D-67346, Speyer
ALLEMAGNE

ACTICIDE® est une marque déposée de Thor Specialties, Inc.

MODE D'EMPLOI:

Ce produit ne devrait pas être employé ou mélangé avec un agent réducteur ou oxydant (comme l'hypochlorite de calcium, le perchlorate solide ou l'acide nitrique), car de tels mélanges peuvent être explosifs. Ne pas utiliser conjointement avec du savon ou avec un agent hydratant anionique. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants de caoutchouc et un respirateur, advenant la production d'embruns. Dans certains cas, l'utilisation de crèmes protectrices peut être conseillée. Bien se laver après la manipulation.

À n'utiliser que pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement d'un produit microbiocide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*. La fabricants sont responsables de l'homologation de leur produits.

MISES EN GARDE :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. MORTEL SI AVALÉ OU INHALÉ. CORROSIF. CAUSE DES BLESSURES IRRÉVERSIBLES AUX YEUX ET DES BRÛLURES GRAVES DE LA PEAU. Sensibilisant cutané potentiel. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Lors de la manipulation du concentré, porter une protection faciale complète, une combinaison et des bottes résistantes aux produits chimiques. Laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser la toilette. Changer de vêtements chaque jour. Laver les vêtements contaminés séparément de la lessive ordinaire.

PREMIERS SOINS :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes. Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé. Des mesures pour traiter un choc circulatoire, une dépression respiratoire ou des convulsions pourraient être nécessaires.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

Toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS rejeter d'effluents contenant ce produit ou le biocide produit dans les égouts, les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

PRÉCAUTIONS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Ne pas utiliser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue. ACTICIDE^{MD} DDQ 80-F est un germicide cationique. Ne pas mélanger avec du savon ou avec des substances anioniques.

Ce produit est corrosif pour l'acier doux. Ne pas entreposer ni transporter ce produit dans des contenants en métal sans revêtement intérieur.

ENTREPOSAGE:

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine, animale ou les semences.

ÉLIMINATION :

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à *la Loi sur les produits antiparasitaires*.